

**DELIBERATION**

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

-----  
Séance du 11 avril 2018

COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A donné pouvoir :**

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Olivia RIVORY à Jean-Louis PERRIN

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Isabelle SAUTREAU à Jean-Pierre LECHTEN

**Absent excusé :** Gilbert HENRY

**A été élue secrétaire :** Véronique REISER

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DITS DE PROXIMITÉ  
POUR LA RÉHABILITATION DE VOIRIES / CHEMINS DE  
COLLONGUE ET DU PLAN DE LORGUE NORD EST.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que la voirie du chemin de Collongue devra être réhabilitée suite à la mise en place d'un dispositif d'éclairage public. La commune a également réalisé un bassin d'orage au Plan de Lorgue, la voirie attenante devra être complètement réhabilitée.

Cette opération évaluée à 92 643.37 € HT peut faire l'objet d'une aide du département au titre des travaux dits de proximité.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût d'objectif de l'opération	92 643.37 €
Demande de subvention conseil départemental (70%) Plafonné à 85 000 € de travaux	59 500.00 €
Autofinancement	33 143.37 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :

14 voix pour  
voix contre,  
abstention(s)

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 59 500 € pour la réhabilitation de la voirie du chemin de Collongue et du Plan de Lorgue Nord Est

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Départemental.

Le Maire,  
Régis MARTIN

Accusé de réception en préfecture 013-211300959-20180411-2018-34-DELIB- DE Date de réception préfecture : 12/04/2018
---